



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

10^e séance plénière

Judi 13 octobre 2022, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à sa décision de consacrer au moins une heure et demie du débat général aux déclarations des membres de la société civile, la Commission va maintenant entendre les déclarations des représentants des organisations non gouvernementales. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à toutes les personnes présentes aujourd'hui et je demande à tous les orateurs et oratrices de bien vouloir faire des déclarations courtes, ne dépassant pas cinq minutes.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin que nous puissions poursuivre dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 15 h 5, est reprise à 16 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Ainsi se termine le débat général de la Commission sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été renvoyés.

Points 124 et 139 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Planification des programmes

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les points 124 et 139 de l'ordre du jour, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur une note du Secrétariat figurant dans le document A/C.1/77/INF/4, qui met en lumière les dispositions pertinentes des résolutions 75/325, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et 76/236, sur la planification des programmes.

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 76/236, dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, l'Assemblée générale ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seront saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Conformément à la résolution 76/236, le Comité du programme et de la coordination

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



recommande que l'Assemblée examine à sa soixante-dix-septième session le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ». La séance d'aujourd'hui fait suite à ce mandat. J'entends présenter à la présidence de la Cinquième Commission, à l'issue du débat, un résumé des échanges sur le plan-programme relatif au désarmement. De même, en ma qualité de Président et sur la base des retours formulés par les délégations, je résumerai les principaux points soulevés par les membres de la Commission sur ses méthodes de travail, pour les transmettre au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous allons maintenant entendre la première oratrice.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, l'Australie (groupe CANZ).

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, du travail accompli pour gérer la demande tendant à ce que le plan-programme relatif au désarmement pour 2023 soit examiné. Nous sommes favorables à ce que, en qualité de Président de la Première Commission, vous communiquiez les résultats de la discussion de ce jour à la présidence de la Cinquième Commission dans les plus brefs délais afin qu'ils puissent être examinés en temps voulu.

Le groupe CANZ n'est pas représenté au Comité du programme et de la coordination (CPC), mais nous reconnaissons le rôle important que joue le Comité en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, pour ce qui est de formuler des conclusions et des recommandations à l'intention de l'Assemblée, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, sur la partie du budget de l'ONU consacrée au plan-programme.

C'est le lieu de rappeler le paragraphe 7 de la résolution 76/236, sur la planification des programmes, qui recommande que le CPC formule des recommandations concernant l'ensemble des programmes du budget-programme. Nous nous félicitons que le CPC ait pu convenir de recommandations sur davantage de programmes cette année que l'année dernière, après que sa session a été portée à cinq semaines. Toutefois, comme nos collègues, nous sommes déçus que le CPC n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les recommandations relatives à cinq programmes, dont

le désarmement. Nous souhaitons également rappeler le paragraphe 16, qui dispose que, dans l'éventualité où le CPC ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel programme, l'Assemblée générale ou sa grande commission concernée examinera ledit programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de ses conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Nous notons que les mandats à la base de tous les plans-programmes ont été approuvés par les États Membres. Nous estimons que le plan-programme sur le désarmement traduit fidèlement les mandats pertinents confiés par les États Membres et nous ne sommes pas favorables à sa modification. Le CPC est un organe fondé sur le consensus. Traditionnellement, la Cinquième Commission l'est aussi, et toutes les conclusions et recommandations formulées par d'autres commissions doivent également être décidées par consensus. Toute tentative d'avancer sur ces questions en l'absence de consensus nuirait non seulement au CPC, mais aussi à la Cinquième Commission et au processus de planification budgétaire.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de recommander, au nom de la Première Commission, à la Cinquième Commission que l'Assemblée générale approuve les descriptifs du programme 3 figurant dans le projet de budget-programme pour 2023, tels que proposés par le Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Homolkova (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je voudrais souligner que nous nous félicitons de cette discussion et que nous apprécions vivement tous vos efforts, Monsieur le Président, ainsi que les préparatifs liés à cette discussion et à la résolution 76/236.

Je tiens à souligner que cette discussion informelle ne doit pas faire double emploi avec le Comité du programme et de la coordination (CPC), ni viser à le remplacer, sous peine de compromettre le rôle important du CPC à l'avenir.

Nous souhaitons rappeler que le point de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », n'a pas pour but de remettre en cause les travaux du Comité

du programme et de la coordination et encore moins de rouvrir le débat sur les mandats de fond qui sous-tendent les plans-programmes. À cet égard, nous soulignons que le CPC devrait s'efforcer de parvenir à un consensus sur tous les plans-programmes présentés. Nous regrettons vivement qu'un consensus n'ait pu être trouvé sur cinq programmes très importants liés au désarmement. Nous voudrions également rappeler que la planification est un exercice fondé sur le consensus, que la Cinquième Commission est chargée de superviser l'exécution des mandats et que par conséquent c'est à elle qu'il incombe, en dernier ressort, d'adopter le plan-programme et le budget-programme.

Pour terminer, nous sommes convaincus que le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement), est fidèle aux mandats donnés par les États Membres, et nous nous opposons à toute modification des projets de plans présentés. Nous vous demandons de bien vouloir intégrer ces points de vue dans le résumé de la présidence.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À l'instar des oratrices qui m'ont précédé, les États-Unis sont déçus que le Comité du programme et de la coordination (CPC), à sa soixante-deuxième session, n'ait pas été en mesure de formuler des conclusions et des recommandations pour cinq plans-programmes, dont le programme 3 (Désarmement), qui concerne la Première Commission.

Selon le paragraphe 16 de la résolution 76/236, dont vous nous avez donné lecture, Monsieur le Président, nous croyons comprendre que l'autorité ultime sur ces questions relève toujours de la Cinquième Commission, qui est responsable des questions administratives et budgétaires. Les plans-programmes doivent être examinés en dernier lieu par la Cinquième Commission. Le CPC est un organe fondé sur le consensus et, traditionnellement, la Cinquième Commission l'est aussi. Toute conclusion ou recommandation formulée par les autres commissions doit être décidée par consensus. Toute tentative d'avancer sur ces questions en l'absence de consensus compromettrait l'ensemble du processus de planification. Comme l'a montré le CPC, les délibérations sur ces plans sont longues et compliquées, ce qui exigerait de la Première Commission qu'elle prenne beaucoup de temps précieux sur un cahier des charges déjà bien rempli. C'est pourquoi nous demandons que l'on appuie l'envoi rapide du plan-programme pour le désarmement à la Cinquième Commission.

En ce qui concerne le programme lui-même, j'ai quelques observations à faire. Nous prenons note des enseignements tirés et des ajustements qui ont été nécessaires en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Alors que la communauté mondiale attend avec impatience des conditions qui permettront une plus grande participation en présentiel, nous convenons que les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de travail adoptées pendant la pandémie peuvent également être des éléments positifs et favoriser une plus grande transparence, une participation plus inclusive et des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le cadre des activités du Bureau des affaires de désarmement et des instances multilatérales en général. Nous souscrivons également aux aspirations exprimées dans le document en faveur d'une plus grande coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, et de la mise en place de partenariats avec un large éventail de parties prenantes.

Enfin, nous aimerions relever les mentions concernant l'intensification des efforts en matière de diversité, y compris l'égalité des genres, dans les forums de désarmement et en termes de participation. Les États-Unis soulignent l'importance de la diversité et de l'inclusion, en particulier l'égalité hommes-femmes, en tant qu'élément essentiel pour garantir la paix et la sécurité mondiales.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas préparé de déclaration. Je voudrais simplement faire quelques remarques et observations conformément au caractère interactif initialement prévu pour cette discussion.

Premièrement, nous convenons sur le principe que le Comité du programme et de la coordination (CPC) et la Cinquième Commission, qui examinent traditionnellement les aspects liés au programme et au budget, sont les instances qui devraient continuer à délibérer, examiner et approuver ces aspects. Cela dit, nous sommes également ouverts à l'examen de ces sujets par la Première Commission si et lorsque ces questions ne sont pas résolues au sein de ces organes. En tout état de cause, les questions de budget et de programme ne devraient pas être exclues des discussions au sein de la commission chargée d'aborder les questions de fond, à savoir la Première Commission, en particulier en ce qui concerne les questions relatives au désarmement. En fin de compte, il s'agit d'un contrôle intergouvernemental du budget-programme et des mandats de fond.

J'ai cinq observations à formuler concernant le budget, les dépenses et les postes. Je parle plus précisément du document A/77/6. La première observation est que l'enveloppe globale du budget pour le sous-programme sur le désarmement est répartie de manière presque égale entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Nous aimerions avoir plus de visibilité sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires. Par exemple, nous aimerions connaître la répartition de ces ressources extrabudgétaires entre celles qui sont préaffectées, celles qui le sont selon des critères stricts et celles qui ne sont pas préaffectées. Cette transparence, ou cette plus grande visibilité, est essentielle pour garantir que les ressources fournies, en particulier en provenance de sources extrabudgétaires, sont conformes aux mandats convenus au niveau intergouvernemental ou, plus précisément, à la mise en œuvre de ces mandats fondamentaux convenus au niveau intergouvernemental.

La deuxième observation concerne la préoccupation que nous continuons de nourrir quant au déséquilibre de la représentation géographique au sein du Bureau des affaires de désarmement. Si nous examinons les chiffres du document concernant la composition actuelle du personnel du Bureau des affaires de désarmement, nous constatons que le nombre cumulé de personnes originaires de quatre régions est inférieur au nombre de personnes originaires d'une certaine région. Il y a environ 18 personnes pour l'ensemble des quatre régions, alors qu'une seule région a une représentation géographique de 19 personnes. Cette disparité doit être corrigée. C'est un point que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a également soulevé, et nous nous faisons l'écho de l'appel qu'il a lancé en faveur d'efforts et de mesures supplémentaires pour rectifier ce déséquilibre à l'avenir. Le Mouvement des pays non alignés a lui aussi régulièrement mis en exergue cette question, et nous voulons croire que les dirigeants du Bureau des affaires de désarmement prendront des mesures pour y remédier.

Mon troisième point porte sur la composition des différents groupes d'experts gouvernementaux (GGE). Nous savons bien qu'en raison des contraintes budgétaires et parce que les mandats sont d'abord convenus au niveau de la Première Commission, une fois qu'une résolution a été adoptée, elle se transforme en mandat. Toutefois, au fil des ans, nous avons constaté que la composition des GGE s'est réduite, passant du nombre traditionnel de 25 à environ 15. Cela est tout à fait compréhensible, mais lorsqu'il s'agit d'arrêter

la composition définitive des GGE, nous avons besoin d'une plus grande représentation et d'une plus grande diversité des États et des régions, qui reflètent réellement l'équilibre des intérêts et des perspectives. C'est un point sur lequel le Mouvement des non-alignés s'est également exprimé, et je voudrais y insister une fois de plus. À l'avenir, il conviendra d'assurer une plus grande représentation et une plus grande diversité des différentes régions et des différents pays dans la composition des GGE.

Mon quatrième point a trait au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Bureau des affaires de désarmement du professionnalisme avec lequel il a géré ce programme au fil des ans. Ce programme est en place depuis plus de 40 ans. Nous espérons que le Bureau continuera à veiller à ce qu'il appuie l'objectif qui lui a été initialement fixé, à savoir renforcer les capacités et améliorer les connaissances et la compréhension des professionnels des pays en développement. Je tiens à féliciter le Bureau de son excellent travail.

Mon dernier point concerne l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Je voudrais souligner qu'il s'agit d'un élément important du mécanisme de désarmement. Nous sommes préoccupés par le fait que la subvention ordinaire approuvée par l'Assemblée générale pour le budget de l'UNIDIR reste très modeste. Cela ouvre la voie à un niveau excessif de ressources extrabudgétaires qui, dans de nombreux cas, sont préaffectées selon des critères stricts. Nous voudrions que ce point soit consigné officiellement.

M. Hegazy (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations rapides sur le projet de budget-programme pour 2023. Nous pensons qu'il pourrait être difficile pour certains experts en désarmement d'examiner les questions budgétaires au sein de la Première Commission. Nous estimons également qu'il serait plus approprié d'en débattre dans les instances compétentes. Si nous sommes tout à fait capables de débattre de la science des fusées, il peut nous être difficile de comprendre les questions budgétaires. Nous serions donc favorables à ce que le rapport sur le budget-programme soit envoyé au Président de la Cinquième Commission par votre intermédiaire, Monsieur le Président, sous la forme d'une lettre. Nous tenons également à souligner l'importance que ce rapport soit adopté par consensus et que son caractère

exclusivement technique soit préservé. Telles étaient nos brèves observations, et nous espérons que nous pourrions envoyer le rapport par votre intermédiaire, Monsieur le Président, au Président de la Cinquième Commission.

M. Rice-Howell (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur les méthodes de travail et la planification des programmes. Je tiens à préciser que cette séance ne constitue pas un précédent quant à la manière dont la Première Commission abordera la question de la planification des programmes à l'avenir.

Compte tenu de la charge de travail considérable de la Première Commission, le Royaume-Uni souhaite réaffirmer qu'il considère le Comité du programme et de la coordination (CPC) comme le meilleur endroit pour examiner et formuler des conclusions et des recommandations techniques sur le projet de plan-programme pour 2023.

Le CPC joue un rôle consultatif technique important dans le cadre de l'examen du budget-programme mené par l'Assemblée générale. Nous regrettons qu'il n'ait pu transmettre à l'Assemblée, cette année encore, de conclusions et recommandations concernant ce programme. Nous renouvelons notre appel au Comité à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur tous les programmes l'année prochaine.

Les mandats couverts par ce programme ont déjà été convenus. Il est demandé au CPC d'examiner le projet de plan-programme et de s'assurer que les activités proposées par le Secrétaire général sont conformes aux mandats approuvés. Il ne s'agit pas de réinterpréter ces mandats ou de rouvrir le débat sur ces derniers par le biais de ce qui devrait être un processus d'examen technique.

Comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans ses résolutions, et conformément aux règlements et règles applicables, c'est toujours à la Cinquième Commission qu'il revient d'approuver ces plans-programmes. Nous remercions nos collègues du Bureau des affaires de désarmement d'avoir préparé le programme 3. Le Royaume-Uni appuie le travail crucial du Bureau des affaires de désarmement. Nous saluons en particulier le travail qu'il a réalisé en soutien à la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est évident que les efforts multilatéraux dans ce domaine ont été perturbés l'année dernière par la

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons des échanges virtuels et de la souplesse du Bureau des affaires de désarmement au cours des dernières années. Nous souhaiterions recevoir une mise à jour sur la manière dont il a utilisé les enseignements tirés pour améliorer l'exécution de son mandat.

Nous saluons les efforts continus déployés dans le cadre du programme pour renforcer la norme contre les armes chimiques, notamment en soutenant la pleine mise en œuvre des instruments internationaux tels que la Convention sur les armes chimiques. Le maintien des niveaux de compétence technique, de préparation et de ressources est essentiel pour la mise en œuvre de ce programme.

Le Royaume-Uni se félicite du libellé fort utilisé tout au long du programme sur l'égalité des genres et la participation des femmes aux travaux de ce programme et souhaiterait recevoir une mise à jour sur les progrès réalisés à cet égard.

Enfin, concernant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ce programme, nous saluons les mesures prises par le Bureau des affaires de désarmement pour mettre en œuvre les recommandations. Nous nous félicitons en particulier de l'élaboration par le Bureau de son premier plan stratégique pour la période 2021-2025 et des mesures qu'il a prises pour améliorer le suivi et l'évaluation.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous vous demandons de recommander, au nom de la Première Commission, à la Cinquième Commission que l'Assemblée générale approuve les plans-programmes en question sans modification.

M. Leite Novaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais exprimer notre surprise quant au fait qu'un peu plus d'une heure seulement a été prévue pour l'examen de dizaines de pages du projet de programme. En outre, bien que nous soutenions pleinement la participation de la société civile aux travaux de la Commission, je voudrais également exprimer ma surprise face à la composition presque exclusivement blanche et issue de l'hémisphère Nord du panel de la société civile que nous venons de voir. Nous espérons sincèrement que la prochaine fois, nous aurons un groupe plus équilibré sur le plan ethnique et géographique.

J'en viens à ma déclaration. Au cours de la session de l'année dernière, l'Assemblée générale a réaffirmé dans la résolution 76/236 que, dans l'éventualité où le Comité

du programme et de la coordination (CPC) ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, elle-même ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seraient saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et de lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Malgré les efforts inlassables de plusieurs délégations, dont la mienne, cette année encore, le CPC n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur cinq programmes, dont le programme 3 (Désarmement).

La planification des programmes est une composante essentielle du travail de l'ONU. C'est ainsi que les mandats sont traduits en activités, que l'Organisation doit réaliser. Si nous n'obtenons pas l'approbation intergouvernementale des programmes, le Secrétariat se retrouve sans orientations, et il n'est pas en mesure de s'acquitter correctement de ses mandats.

Il est extrêmement décevant que, une fois de plus, le CPC n'ait pas approuvé le programme de désarmement. À cet égard, je voudrais revenir sur ce que certaines délégations ont dit s'agissant des analyses et recommandations des grandes commissions, qui seraient susceptibles de porter atteinte aux travaux du CPC. Ce qui porte atteinte aux travaux du CPC, ce ne sont pas les discussions et les recommandations des grandes commissions concernant les programmes, mais le fait que ce dernier ne parvient pas à s'acquitter de son mandat. Et si cette tendance se poursuit, alors les grandes commissions sont tenues d'assumer ces responsabilités, conformément au règlement intérieur des grandes commissions. C'est ce qui s'est fait dans le passé, et ce pourrait très bien être fait à l'avenir si le CPC ne parvient toujours pas à honorer sa mission.

Pour en revenir à ma déclaration, il est extrêmement décevant que le CPC n'ait pas approuvé le programme de désarmement, d'autant que c'est principalement le fait de la politisation de discussions qui devraient être de nature purement technique. C'est la quatrième année consécutive que le Comité n'est pas parvenu à une conclusion concernant le programme 3. Mais cette année, le Secrétariat devrait pouvoir disposer de directives intergouvernementales. Je voudrais revenir sur le programme lui-même, qui n'a rien d'une

question budgétaire. J'invite mes collègues à lire le programme afin de constater qu'il ne s'agit pas d'une question relevant de la Cinquième Commission, mais au contraire d'une question de fond qui a entièrement trait au travail des grandes commissions, y compris la Première Commission.

Premièrement, je tiens à exprimer notre plein appui à l'action du Bureau des affaires de désarmement, qui accompagne les efforts multilatéraux des États pour promouvoir nos objectifs communs en matière de désarmement. Le Brésil est favorable au programme tel que rédigé et espère que la Première Commission sera en mesure de recommander son approbation par la Cinquième Commission. Nous faisons nôtres les références aux travaux menés par le Secrétariat à l'appui du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier s'agissant de l'organisation de la première Réunion des États parties, qui a eu lieu cette année. Nous espérons que ces références seront maintenues dans les futurs programmes, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Nous sommes également favorables à l'adoption, pour le programme, d'une approche tenant compte des questions de genre, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité absolue du Brésil dans le cadre de ses efforts de désarmement. Un autre point que je voudrais saluer est l'accent mis dans le programme sur une application renforcée de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont le Conseil procède actuellement à l'examen d'ensemble.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que vous, Monsieur le Président, et le secrétariat avez déployés pour organiser cette séance cruciale. Nous soulignons que le point de l'ordre du jour relatif à la planification des programmes est soumis à des contraintes de temps et espérons que la Première Commission sera en mesure d'achever l'examen de ce programme et de transmettre ses conclusions et recommandations à la Cinquième Commission. Notre séance ne devrait pas être consacrée exclusivement à des questions de procédure. Il ne suffit pas de produire un recueil de positions. Je me dois de souligner que nous sommes tenus de fournir des conclusions et des recommandations à nos collègues à la Cinquième Commission. Ne pas le faire reviendra une fois de plus à ne pas honorer notre mandat.

M^{me} Romero Lopez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat et je souhaite faire quelques observations.

Concernant la planification des programmes, nous sommes satisfaits que le programme de travail de la Commission ait prévu une discussion sur la question. Nous pensons qu'il appartient aux grandes commissions d'aborder sur le fond les programmes et sous-programmes du projet de budget-programme pour lesquels le Comité du programme et de la coordination n'a pas fourni de conclusions ou recommandations spécifiques, en particulier lorsqu'ils donnent vie à des mandats que la Commission a instaurés ou promus. Nous contribuerons ainsi à faire en sorte que les administrateurs de programmes de l'Organisation disposent d'orientations idoines et précises sur la manière d'accomplir leur travail avec la plus grande célérité.

Quant aux méthodes de travail, nous tenons à rappeler que la pandémie a eu une incidence sur les travaux de l'Organisation et que l'Assemblée générale a dû adapter ses méthodes pour continuer à fonctionner. Nous soulignons que ces méthodes revêtaient un caractère exceptionnel. Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale doit continuer à guider nos travaux. Les mandats et fonctions de l'Assemblée doivent être respectés. Nous plaçons pour que la Commission, à l'instar de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, reprenne ses travaux en présentiel, y compris pour les négociations. La participation de toutes les délégations doit être assurée sur un pied d'égalité.

M. Kusano (Japon) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer notre sincère appréciation pour tous les efforts déployés par le Président et le secrétariat de la Première Commission.

L'Assemblée générale, au paragraphe 16 de la résolution 76/236 réaffirme que les programmes et sous-programmes qui n'ont pas reçu de conclusions ou recommandations de la part du Comité du programme et de la coordination (CPC) seront examinés par elle-même ou par la grande commission ou les grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants au début de la session, afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Nous pensons qu'il est effectivement du ressort de chaque commission de décider d'intégrer ou non – et si oui, comment – la planification des programmes dans son programme de travail, et ma délégation reste déterminée à collaborer de manière positive et constructive pour parvenir au meilleur résultat possible pour nous tous. Comme le montre le travail du CPC, les délibérations sur ces programmes sont des processus longs et politiquement sensibles, et il faudrait donc y consacrer un temps précieux que la Première Commission ne pourrait alors pas dédier à sa charge de travail déjà bien remplie.

Il convient également de souligner que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale à laquelle sont confiées les questions administratives et budgétaires, y compris la planification des programmes. Nous estimons donc qu'il est dans notre intérêt de renvoyer rapidement ces plans-programmes à la Cinquième Commission, afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux, étant entendu que ce sont les présidents des grandes commissions qui dictent la marche à suivre pour leurs travaux.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Bureau des affaires de désarmement de son appui à l'application des décisions prises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Cet appui doit être impartial, dépolitisé et strictement conforme aux mandats délivrés par les États Membres. Il en va de même pour le projet de plan-programme. La délégation russe a présenté des propositions sur la manière de modifier le document (A/77/6), mais afin de gagner du temps, je ne les répéterai ici à la Première Commission. Si besoin est, nous sommes prêts, Monsieur le Président, à vous transmettre nos considérations.

Le problème que pose le document et son examen par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, ce n'est pas tant que la Cinquième Commission n'a pas le niveau d'expertise requis, mais plutôt que la teneur du document ne correspond pas au mandat de la Cinquième Commission. Cela tient notamment au fait qu'un nombre assez important de dispositions directement liées aux activités et aux domaines d'intérêt de la Première Commission ont été incluses dans le document.

Ces questions sont par essence des questions de fond, comme par exemple la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, et c'est précisément pour cela que la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination ne sont assurément pas en position de les examiner ou d'aboutir

à des décisions adoptées par consensus à leur sujet. Dans les circonstances présentes, la meilleure solution à notre sens serait donc de reproduire la décision prise l'an dernier, à savoir :

(l'orateur poursuit en anglais)

« approuve, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, pour le programme 3 du projet de budget-programme pour 2023, un descriptif de programme recouvrant uniquement la liste des mandats au niveau du programme et les objectifs que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 71/6 et les produits retenus pour 2023 au niveau des sous-programmes ».

(l'orateur reprend en russe)

Nous saisissons également cette occasion pour décrire la manière dont la Fédération de Russie aborde le travail à la Première Commission, y compris notre opinion sur la participation d'observateurs d'organisations non gouvernementales (ONG), dont le Brésil a parlé. C'est une chose à laquelle nous sommes également très attentifs, compte notamment tenu des types d'ONG qui ont pris la parole aujourd'hui.

Les séances de la Première Commission doivent se dérouler exclusivement en présentiel, et chaque délégation présente dans la salle doit être accompagnée d'un nombre de spécialistes suffisant. Nous ne considérons pas qu'un format virtuel ou hybride pour nos séances soit acceptable. L'expérience montre que ces formats de substitution diminuent considérablement l'efficacité de nos travaux et ne sont pas propices à l'obtention de résultats constructifs.

Une autre question importante pour l'organisation des travaux de la Première Commission est la participation, à ces travaux, d'entités non gouvernementales. De notre point de vue, cette participation doit être pleinement conforme au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie à la Première Commission. Elle doit se faire sans porter atteinte au caractère intergouvernemental de la Commission. Les États qui ne sont pas Membres de l'ONU, de même que les organisations intergouvernementales et entités auxquelles le statut d'observateur a été accordé, disposent d'une invitation permanente à participer aux séances, en qualité d'observateurs. Les autres parties intéressées doivent informer le Secrétariat qu'elles souhaitent y participer, et elles sont alors tenues de fournir des informations sur les objectifs, programmes et activités de leurs organisations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Première Commission.

Ces organisations sont alors invitées, le cas échéant, à participer en qualité d'observatrices en vertu de la procédure d'approbation tacite. Les ONG qui ont reçu le statut d'observateur et les autres parties intéressées approuvées par les États Membres dans le cadre de la procédure d'approbation tacite peuvent participer aux séances officielles de l'Assemblée générale, faire des déclarations orales dans le cadre d'un segment informel spécifique destiné aux ONG et soumettre des rapports écrits, qui sont alors publiés. Toutes leurs contributions doivent être conformes à l'ordre du jour de la Première Commission.

Les États Membres peuvent faire usage de leur droit souverain d'émettre une objection, mais ils doivent le faire de manière raisonnable et dans un esprit d'ouverture, afin de promouvoir la contribution très importante d'autres parties intéressées aux travaux de la Première Commission. Les autres parties intéressées doivent aborder les travaux de la Première Commission de manière responsable et être politiquement neutres.

Nous devons veiller à respecter le principe de la répartition géographique équitable et de la diversité des ONG participantes. Si un État Membre s'oppose à la participation d'une autre partie intéressée, il n'est pas tenu de formuler publiquement son objection ni d'en divulguer les raisons. Dans le même temps, cet État Membre a le droit d'exprimer, à titre volontaire, son objection et les raisons qui la motivent. Et, avec l'accord de l'État concerné, la présidence peut alors partager ces informations avec un autre État Membre à la demande de ce dernier. Nous plier à ces principes aiderait à éviter les problèmes à la Première Commission à l'avenir et garantirait l'efficacité de notre travail.

Un obstacle supplémentaire à l'épanouissement du dialogue entre les États Membres sur les questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération est la problématique de la délivrance de visas aux membres des délégations qui participent à des événements organisés par l'ONU. Nous tenons ici à souligner une fois de plus le manque de bonne foi dont font preuve les États-Unis s'agissant de leur obligation de délivrer ces visas. C'est une pratique inacceptable, en violation flagrante des obligations juridiques internationales des États-Unis découlant de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, de 1947, qui dispose qu'il ne sera mis aucun obstacle au transit à destination ou en provenance du district administratif des représentants ou

fonctionnaires des États Membres de l'ONU, et que ces représentants et fonctionnaires doivent se voir accorder des visas sans frais et aussi rapidement que possible.

M^{me} Bentégeat (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette discussion. Il nous semble que nous devons veiller à ce qu'elle ne détourne pas l'attention des sujets de désarmement, au cœur du travail de la Première Commission, et qu'elle ne fasse pas double emploi avec le Comité du programme et de la coordination (CPC), sous peine d'affaiblir le rôle important de ce comité. La planification des programmes n'a pas vocation à remettre en question le travail du CPC, et encore moins à rouvrir le contenu des mandats qui sous-tendent les plans. Je rappelle que ces mandats ont d'ores et déjà été agréés ; les plans ne constituent que la fidèle déclinaison de ces mandats.

Nous regrettons qu'un consensus n'ait pu être trouvé sur des programmes aussi importants que le programme relatif au désarmement. La planification est un exercice qui repose sur le consensus. La Cinquième

Commission est chargée de superviser la mise en œuvre des mandats et, en tant que telle, c'est cette commission qui a la responsabilité finale d'adopter le plan et le budget. Les plans du programme 3 traduisent fidèlement le mandat qui a été donné par les États Membres sur ce sujet, et nous soutenons donc ces plans. Nous souhaiterions donc, Monsieur le Président, que, au nom de la Première Commission, vous recommandiez à la Cinquième Commission qu'elle approuve le plan tel que proposé, sans modification.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice pour cette séance et sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Je distribuerai aux délégations mon résumé des discussions d'aujourd'hui. La prochaine séance de la Commission se tiendra demain après-midi, à 15 heures, dans cette même salle et la Commission entamera son débat thématique.

La séance est levée à 17 heures.